

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achampsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 22 août 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE228848018**

**Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée,  
pour la réalisation de travaux civils et électriques de  
signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville  
de Montréal - Dépense totale : 2 751 024,56 \$, taxes  
incluses (contrat : 2 292 520,47 \$; contingences :  
458 504,09 \$) - Appel d'offres public 475923 -  
(2 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE228848018

*Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée, pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 2 751 024,56 \$, taxes incluses (contrat : 2 292 520,47 \$; contingences : 458 504,09 \$) - Appel d'offres public 475923 - (2 soumissionnaires)*

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'installation de signalisation lumineuse à dix (10) intersections de la Ville de Montréal. Ils ont brièvement expliqué que ces interventions contribuent à améliorer la sécurité aux intersections et à encourager la mobilité active notamment.

L'appel d'offres associé à ce contrat a été publié le 11 avril 2022, pour une durée de vingt-trois (23) jours. Durant cette période, un (1) addenda a été émis afin d'ajouter un projet supplémentaire au contrat. Deux (2) firmes ont déposé une soumission et celle de *Pierre Brossard (1981) Lté* s'est avérée la plus basse. L'analyse montre un écart de 12,1 % avec l'estimation de contrôle et de 40 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après les invités, il est possible que l'adjudicataire ait misé à la baisse pour obtenir les derniers contrats de l'année et ainsi préserver la main-d'œuvre au sein de son entreprise, dans un contexte de rareté.

Les explications du Service ont été à la satisfaction des commissaires qui n'ont pas jugé nécessaire d'obtenir davantage d'informations.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE228848018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**